



MAIRIE DE

La Chenalotte

1 rue des Écoles, 25500 LA CHENALOTTE – Tél. 03 81 67 35 27 - mairie.lachenalotte@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 Octobre 2021 Convocations du 26 Octobre 2021

Présents : M. Dimitri COULOUVRAT, M. Florian GAIFFE, Mme Valérie EL NIESS, M. Romain DONIER, M. Christophe LE GAC, M. Jérôme LENTIER, Mme Agnès MARGUET, Mme Monique MOREAU, M. Julien ROUBLOT.

Excusée : Mme Salomé CLERC

Empêchée : Mme Brigitte LIGNEY

Secrétaire : Mme Monique MOREAU

1. DELIBERATION : PRIX DE LOCATION DES SALLES DES FETES

M. le 1^{er} adjoint informe les membres du Conseil qu'il est temps d'évoquer les tarifs de location des salles des fêtes à compter du 1^{er} janvier 2022. Il rappelle que par la délibération du 13 octobre 2020, le Conseil avait décidé de maintenir les tarifs et de ne pas les augmenter de 2% en 2021. Pour 2022, et après discussion, les membres du Conseil votent à l'unanimité l'augmentation des tarifs des salles des fêtes et d'appliquer le taux de 2%

Tarif 2022

Grande salle Les Tilleuls	Résidents	Non-résidents
Vendredi 18h00 – Dimanche 18h00	304 €	378 €
Apéritif de mariage, pique-nique, conférence	172 €	172 €
Collation après obsèques	34 €	34 €
Petite salle Les Tilleuls	Résidents	Non-résidents
Vendredi 18h30 – Dimanche 18h00	196 €	250 €
Apéritif de mariage, pique-nique	172 €	172 €
Possibilité de louer les deux salles	Résidents	Non-résidents
Grande + petite salle		
Grande salle vendredi 18h00 – dimanche 18h00. Petite salle vendredi 18h30 – dimanche 18h00	466 €	541 €

2. DELIBERATION : ATTRIBUTION DU LOGEMENT COMMUNAL 3 RUE DES ECOLES

Suite au départ annoncé des locataires actuels au 15 décembre, à la publication de l'annonce sur un célèbre site de petites annonces et après l'étude de deux dossiers, le Conseil municipal décide à 7 voix pour et 2 abstentions l'attribution de l'appartement communal sis au 3 rue des Ecoles à Mme Virginie RYCHTER à partir du 16 décembre.

Le montant du loyer est de 703,22€ hors charges.

Le Conseil municipal autorise M. le 1^{er} adjoint à signer le bail correspondant.

3. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU SIE DU HAUT PLATEAU DU RUSSEY

Mme EL NIESS, présente aux membres du Conseil le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable (exercice 2020), produit annuellement par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Plateau du Russey. Ledit Syndicat regroupe 15 communes dont La Chenalotte et dessert 15'130 habitants. 1'140'868 m³ d'eau ont été prélevés au puits Cinquin (Les Fins), au puits du Cul de la Lune et à la source du Moulin. La consommation moyenne par abonnement est de 131,6 m³. Le prix théorique du m³ pour un usager consommant 120m³ est de 3,23€/m³ avec la redevance pollution.

Concernant la qualité de l'eau, 100% des prélèvements réalisés en 2020 ont été conformes (conformité bactériologique / conformité physico-chimique).

1,1% du réseau a été renouvelé au cours du de l'exercice 2020 (3,320 km sur 303km de réseau).

Enfin, la perte du réseau s'élève en 2020 à 2,4 m³/km/J.

4. PROJETS EN COURS

Extension et rénovation école – chaufferie bois avec réseau de chaleur

Mme EL NIESS informe les membres du Conseil que le permis de construire a été validé par la DDT et reçu ce jour du 26 octobre. Les dossiers de consultation sont déposés depuis le 13 octobre et les entreprises auront jusqu'au 17 novembre pour déposer leur candidature. Un premier point sera fait le 05 novembre. Le 25 novembre Qualiconsult effectuera des nouvelles recherches d'amiante et d'hydrocarbure dans l'enrobé de la grande cour. Enfin, la commission bâtiment devra se réunir rapidement pour trouver une assurance dommage ouvrage.

Plateau ralentisseur

M. le 1^{er} adjoint informe les élus que l'enrobé sera posé le 02 novembre. Durant cette journée, la circulation sera déviée de 7h30 à 19h00.

Portage foncier de l'établissement public foncier

M. le 1^{er} adjoint donne des nouvelles quant à l'avancée de ce dossier pour l'acquisition d'une maison et de terrains situés au lieudit « au village ». Les héritiers du donateur de la ferme doivent signer des documents et trois articles de la promesse de vente vont être modifiés suite à des échanges avec l'EPF et l'office notarial « RESONNANCE NOTAIRES (Maitre Sacha VETTER). L'objectif de M. Lionel PHILIPPE de l'EPF est de faire passer le dossier qui nous concerne au Conseil d'administration de l'EPF début décembre.

5. POINTS DIVERS

Rétrocession de voirie

M. le 1^{er} adjoint informe les membres du Conseil municipal que le gérant de la SARL UGIMMO est en train de cesser son activité. Par ailleurs, il rappelle que la délibération du 21 février 2018 autorisait Mme le Maire à signer la convention de transfert de la voirie et des réseaux du lotissement dans ladite Impasse. Aussi, il est nécessaire d'entreprendre les démarches auprès du notaire dans les meilleurs délais.

Cimetière

Après avoir pris des renseignements auprès du Secrétaire général de la sous-préfecture, M. le 1^{er} adjoint informe l'assemblée qu'il pourra lancer la procédure de reprise des concessions abandonnées. Celle-ci commencera par la rédaction d'un procès-verbal constatant l'état d'abandon desdites concessions.

Logement communal – 1 rue des Ecoles

Suite à l'annonce de la locataire actuelle fin décembre, des renseignements doivent être pris quant à la remise en location d'un appartement qui a des problèmes d'isolation et qui sera, dans un délai plus ou moins lointain, totalement refait avec l'ensemble du bâtiment de la mairie.

Dépôt sauvage

M. le 1^{er} adjoint informe les élus que lors d'une balade dominicale, il a découvert un dépôt important de béton, gravats, rocher, terre végétale en bordure d'une doline située sur une parcelle au « Champ montant ». Après avoir pris quelques renseignements auprès le DREAL, le propriétaire ne peut pas avoir d'autorisation. Aussi, après avoir constaté ce dépôt avec les deux autres adjoints, un PV de constatation a été envoyé à la DREAL. En attendant la poursuite de la procédure, le 1^{er} adjoint a envoyé un courrier au propriétaire pour faire cesser immédiatement les dépôts.

Bois des Cornays

M. le 1^{er} adjoint informe que suite à une rencontre avec la commune du Barboux et afin de limiter les dépôts sauvages, une barrière sera mise en place au chemin des Cornays. Un courrier avec les logos des deux communes sera envoyé aux usagers.

Travaux Clos Mercier

M. le 1^{er} adjoint informe que suite à une rencontre avec PRO-IMMO 25, les travaux d'enrobage seront réalisés au printemps 2022 et les luminaires installés à ce moment-là. Le retard de l'entreprise qui doit effectuer ces travaux en est la cause.

Repas des Aînés

M. le 2^{ème} adjoint informe les élus que le repas des Aînés sera organisé le samedi 04 décembre à partir de 12h00 à la grande salle des Tilleuls. Les employés communaux ainsi que les élus sont également invités. Les invitations seront distribuées le week-end du 30 novembre et devront être rendues avant le 19 novembre.

Vitesse dans le village

M. le 1^{er} adjoint rappelle que le service sécurité routière de la DDT a posé du 09 au 20 septembre, trois radars dans le village pour avoir une idée de la vitesse. D'après le rapport dudit service :

Rue des Avelines

Sens Frêne – Bois Joli

Nb de véhicules	Nb Excès de vitesse	50 à 55km/h	55 à 60km/h	60 à 70km/h	70 à 80km/h	80 à 90km/H
1453	237 (16,3%)	128	53	50	5	1

Sens Bois Joli – Frêne

Nb de véhicules	Nb Excès de vitesse	50 à 55km/h	55 à 60km/h	60 à 70km/h	70 à 80km/h	80 à 90km/H
767	102 (13,3%)	71	19	12	0	0

Rue Bois Joli

Sens Frêne – Mairie

Nb de véhicules	Nb Excès de vitesse	50 à 55km/h	55 à 60km/h	60 à 70km/h	70 à 80km/h	80 à 90km/H
1256	152 (12,1%)	98	30	23	0	1

Sens Mairie – Frêne

Nb de véhicules	Nb Excès de vitesse	50 à 55km/h	55 à 60km/h	60 à 70km/h	70 à 80km/h	80 à 90km/H
1228	132 (10,7%)	80	34	15	3	

Rue de la Limonaderie

Sens Eglise – Jonquilles

Nb de véhicules	Nb Excès de vitesse	30 à 40km/h	40 à 50km/h	50 à 55km/h	55 à 60km/h
669	405 (60,5%)	266	123	13	3

Sens Jonquilles – Eglise

Nb de véhicules	Nb Excès de vitesse	30 à 40km/h	40 à 50km/h	50 à 55km/h	55 à 60km/h	60 à 70km/h
940	631 (67,1%)	347	241	39	3	1

Au regard de ces chiffres, les membres du Conseil municipal demandent aux automobilistes, pour la sécurité de tous, de modérer leur allure.

Permanence

M. le 1^{er} adjoint informe qu'il tiendra une permanence :

- Les mardis de 17h00 à 19h00 à partir du 09 novembre et jusqu'à la fin de l'année
- Les mercredis de 17h00 à 19h00 à **partir du mercredi 05 janvier**
- Les samedis sur rendez-vous au 06 78 32 35 07